

Communiqué de Presse

Assemblée parlementaire – Unité de communication

Réf: 355f09

Tél. +33 (0)3 88 41 31 93

Fax +33 (0)3 90 21 41 34

Internet: <http://assembly.coe.int>

e-mail: pace.com@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'APCE plaide pour interdire et sanctionner les violations des droits de la personne humaine fondées sur le genre

Strasbourg, 28.04.2009 – Dans une résolution adoptée aujourd'hui, l'APCE a invité les Etats membres à adapter leur législation nationale pour interdire et sanctionner les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines et toute autre violation des droits de la personne humaine fondée sur le genre, les encourageant à lancer des poursuites en cas d'enlèvement, de séquestration, et de retour forcé de femmes et de jeunes filles dans leur pays d'origine. Selon les parlementaires, aucun relativisme culturel ou religieux ne peut être invoqué pour justifier ces faits.

« Il relève de la responsabilité des Etats membres de tout mettre en œuvre pour prévenir et combattre ces pratiques anachroniques et inhumaines, tant au niveau national qu'international » a souligné Antigoni Papadopoulou (Chypre, ADLE), rapporteuse de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. « A cet égard, la législation britannique sur les mariages forcés, permettant d'empêcher les victimes potentielles d'être emmenées contre leur gré à l'étranger, et contraignant la famille à indiquer où se trouve un de leur membre considéré en danger, est exemplaire », a-t-elle ajouté, en saluant le courage d'une des victimes, originaire du Bangladesh, qui a apporté aujourd'hui son [témoignage](#) en marge de la session.

L'Assemblée a également appelé les Etats membres à développer, au niveau international, des mécanismes de coopération avec les autorités des pays d'origine pour les inciter à intervenir auprès des familles concernées et à renforcer les droits des femmes. Les parlementaires préconisent aussi de renforcer la sensibilisation du personnel consulaire aux risques graves encourus par les femmes et les filles rapatriées de force dans leur pays d'origine, et au dispositif légal en vigueur dans ce domaine.

Dans une recommandation au Comité des Ministres, l'APCE a réitéré sa demande pour l'élaboration par le Conseil de l'Europe d'une convention pour combattre les formes les plus sévères et répandues de la violence faite aux femmes, y compris les mariages forcés.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président: Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) – Secrétaire général de l'Assemblée: Mateo Sorinas.

Groupes politiques: PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe socialiste); GDE (Groupe démocrate européen); ADLE (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la gauche unitaire européenne).